







# Souveraineté alimentaire ?

## Le cas poulet

« L'agriculture, la pêche et l'aquaculture sont d'intérêt général majeur en tant qu'elles garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation, qui contribue à la défense de ses intérêts fondamentaux ». *Les termes sont désormais posés dans le récent projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations, déposé par le gouvernement à l'Assemblée nationale. Et l'exposé des motifs le souligne : « il s'agit d'un enjeu de souveraineté pour notre Nation et il apparaît par conséquent important d'affirmer avec force que la souveraineté alimentaire de la France est consubstantielle non seulement de son identité, mais aussi de son avenir ».*

*En quelques années, le sujet des dépendances vitales a ainsi été remis sur le devant de la scène. La pandémie de la Covid-19, l'agression de la Russie contre l'Ukraine, la multiplication des conflits et des risques géopolitiques et financiers internationaux ont provoqué des électrochocs. L'approvisionnement en énergie, en matières premières peuvent-ils être laissés à d'autres ? En mars 2020, le président de la République, en pleine explosion de la pandémie, s'était adressé aux Français indiquant en substance que « déléguer notre alimentation... à d'autres est une folie... nous devons construire plus encore que nous ne faisons déjà une France, une Europe souveraine... ».*

*AgriDées s'est saisi également de cette réflexion autour de la souveraineté alimentaire, en s'intéressant depuis quelques mois au cas de la filière poulet de chair française. Ce n'est pas le seul secteur pour lequel se pose la question de notre dépendance aux importations, mais il est emblématique. La filière fait face à une situation paradoxale. D'un côté, elle bénéficie d'une réputation de qualité et d'excellence, avec des labels comme le Label Rouge ou le label Bio qui garantissent des critères élevés de production. De l'autre côté, elle est confrontée à une concurrence accrue des importations, souvent moins soumises aux mêmes normes strictes et moins chères, qui font que désormais en France, la consommation de poulet dépend à 50 % des importations.*

*Face à cette réalité complexe, la question de la souveraineté alimentaire prend une importance cruciale. Il ne s'agit pas seulement de garantir un approvisionnement suffisant en produits alimentaires, mais aussi de préserver la diversité, la qualité et la traçabilité des produits, ainsi que de promouvoir des pratiques agricoles durables.*

**Isabelle Delourme**

Rédactrice en chef adjointe



# Préserver la souveraineté alimentaire de la France

Un rapport du gouvernement publié en mars 2024, juste avant la présentation du projet de loi d'orientation agricole, dresse un état des lieux de la souveraineté alimentaire de la France et met en garde contre certaines fragilités.

La France est souveraine en matière alimentaire et agricole mais avec des zones de fragilités préoccupantes. Tel est le constat dressé par ce rapport du gouvernement (1).

Une situation qui pourra être maintenue si la résilience économique des exploitations agricoles et des filières est assurée alors que le changement climatique met les productions agricoles sous pression.

La France a la plus grande surface agricole d'Europe (28,3 millions d'hectares en 2022). Hors prairies, la surface agricole utilisée (SAU) est globalement stable en France depuis 1980, autour de 15,6 millions d'hectares. Pour préserver la SAU et donc la souveraineté alimentaire, la lutte contre l'artificialisation des sols est essentielle.

Les rendements, surtout des grandes cultures et des filières élevage, ont beaucoup augmenté entre 1950 et 2000 et sont globalement stables depuis 2000, avec de fortes variations d'une année sur l'autre qui s'expliquent essentiellement par des aléas climatiques (sécheresses, inondations, etc.) ou sanitaires.

Sur la production de blé, de colza, ou d'orge (par exemple), les rendements français restent parmi les meilleurs d'Europe.

Parier sur une hausse des rendements à l'avenir apparaît irréaliste, compte tenu des limites fixées par le rendement théorique maximal. L'enjeu est avant tout de préserver autant que possible le potentiel de production de la France en améliorant la résilience des exploitations face aux aléas de diverses natures, qu'ils soient climatiques et sanitaires, mais aussi lié à la robustesse économique de nos filières.

La France consacre 20 % de sa production agricole en volume à l'export. Sa balance commerciale agro-alimentaire reste globalement positive de +7/+9 Mds€. Elle est largement positive vis-à-vis des pays tiers, mais désormais négative vis-à-vis de l'Union européenne. La France exporte deux fois plus de calories (toutes calories et tout usage confondus) que sa population n'en consomme sous forme d'alimentation humaine. Mais notre pays souffre d'une très forte dépendance aux importations d'azote minéral et de protéines (engrais et tourteaux). Ainsi, en 2022, la France importait plus de 80 % de ses engrais, dont une large part provient de pays en dehors de l'UE. Enfin, la France est généralement exportatrice de produits bruts et importatrice de produits transformés.

La souveraineté alimentaire se mesure par filière, et cette situation de balance commerciale excédentaire recouvre des situations contrastées suivant les filières agroalimentaires, les

types de production, et les dynamiques de production mais aussi de consommation domestique très variables. À ce titre l'évolution des habitudes alimentaires des Français joue également un rôle dans l'évolution de notre souveraineté. La France est autosuffisante (taux d'auto-approvisionnement supérieur à 95 %) pour 19 filières qui représentent 76 % de sa consommation totale en volume; 6 filières ont un bon taux d'auto-approvisionnement (compris entre 75 % et 95 %); 6 filières souffrent d'une situation de dépendance aux importations (taux d'auto-approvisionnement inférieur à 75 %). Plusieurs filières ont vu leur taux d'auto-approvisionnement se dégrader de manière inquiétante (volailles, colza, blé dur et produits associés) ou restent structurellement dépendantes des importations (fruits et légumes, notamment bios, produits de la pêche ou de l'aquaculture, riz, soja grains et tourteaux, fruits tropicaux et agrumes, ovins). L'origine et la destination de nos imports/exports sont aussi à prendre en compte dans l'appréciation de nos dépendances. Certaines de nos exportations à destination de l'UE contribuent à renforcer notre souveraineté alimentaire européenne. À l'inverse nos dépendances vis-à-vis d'importations lointaines sont plus préoccupantes que celles résultant d'échanges plus locaux. Le rapport explique aussi que la notion de souveraineté alimentaire française doit être étendue à d'autres enjeux que l'alimentation, car les ressources en biomasse jouent également un rôle essentiel dans la souveraineté industrielle et énergétique du pays. Or les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) vont nous conduire à avoir recours à un volume plus important de biomasse, tous besoins confondus.

## Un quadruple enjeu

Face à ces constats, le rapport estime que l'enjeu est quadruple. Tout d'abord, **la France doit regagner en souveraineté pour les filières dont le taux d'auto-approvisionnement est le plus bas, en relocalisant des productions ou en adaptant certaines productions à l'évolution de la consommation** (engraissement en viande bovine, fruits et légumes, oléo-protéagineux, volailles, viande ovine). Cela nécessite des arbitrages en matière de stratégie d'assolement et d'allocation des ressources en biomasse, et d'agir sur les tendances de consommation a fortiori sur des filières non relocalisables (riz, certains poissons, et fruits tropicaux, certaines volailles).



La France est le 1<sup>er</sup> producteur et exportateur européen de céréales, mais importateur net de farine, de pâtes alimentaires, de semoule



Deuxième enjeu : **limiter la dépendance en intrants amont essentiels à la production agricole** : protéines végétales,

azote minéral, graines oléagineuses essentielles à la production de biocarburants, en développant la production nationale de ces intrants, en modérant leur consommation et en sécurisant lorsque c'est possible des itinéraires techniques alternatifs et leurs conditions de déploiement.

Troisième point : **améliorer la résilience des exploitations agricoles, des entreprises de pêches et d'aquaculture en renforçant leur solidité économique** (meilleur partage de la valeur, réduction de la dépendance aux intrants externes, diversification des productions y compris non alimentaires), et en les adaptant aux changements climatiques à venir. Enfin, il s'agira aussi **d'élargir l'enjeu de la souveraineté alimentaire à une notion de souveraineté agricole (et même de souveraineté biomasse)**, avec un triple enjeu : préserver les facteurs de production, dégager des marges de manœuvre pour améliorer la souveraineté

énergétique sans compromettre la souveraineté alimentaire et donc aussi mieux réguler les usages de la production agricole non alimentaire. ▶

Isabelle Delourme

Note

(1) Le rapport est accessible sur internet: <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/09/7ae0f66dc755fa17e9a39eb6803da6e6f5310ba4.pdf>

### Les indicateurs de la souveraineté alimentaire désormais définis

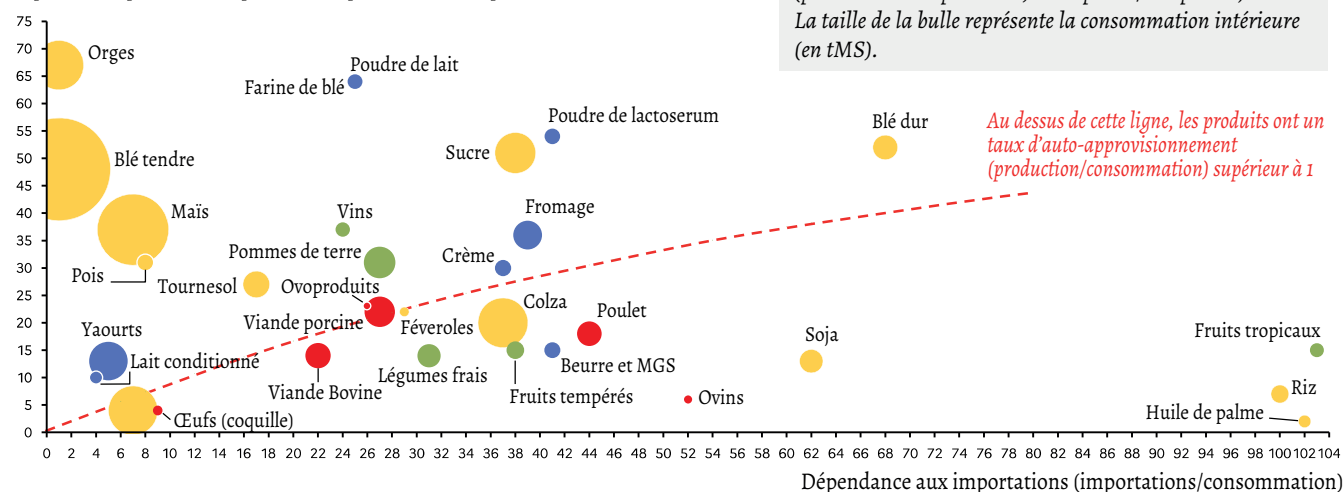
Le Gouvernement s'est engagé à définir des indicateurs de souveraineté alimentaire et agricole et à en faire état régulièrement au Parlement. Alors que la définition de la souveraineté alimentaire est incluse dans le projet de loi d'orientation présenté le 3 avril 2024 en Conseil des ministres, les indicateurs produits, grâce aux données de FranceAgriMer et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (Agreste), avec l'appui méthodologique du Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE), viennent l'illustrer sous différents angles. Ils permettront de suivre, année après année, son évolution. **L'ensemble des indicateurs est accessible sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :** <https://agriculture.gouv.fr/les-indicateurs-de-souverainete-alimentaire-et-agricole>

15

## Vision hélicoptère de l'exposition au commerce extérieur des principales filière agro-alimentaires - 2020-2022

● F&L ● Produits carnés ● Produits laitiers ● Grandes cultures

Capacité d'exportation (exportations/(production + importations))



Lecture :

Pour le sucre, environ 38 % de la consommation était importée en 2020-2022 et environ 50 % des ressources (production + importation) est exportée/réexportée ; La taille de la bulle représente la consommation intérieure (en TMS).

Au dessus de cette ligne, les produits ont un taux d'auto-approvisionnement (production/consommation) supérieur à 1

Sources : Étude AgriMer, « Souveraineté - éclairage par les indicateurs de bilan », février 2023 et Secrétariat général à la planification écologique





# Le poulet, porte-drapeau de la souveraineté alimentaire française

La filière avicole française se trouve au cœur de la question de la souveraineté alimentaire. Avec son événement du 15 février 2024 intitulé « *Souveraineté alimentaire ? Le cas poulet* », Agridées a souhaité prolonger la réflexion de ses travaux en donnant la parole à plusieurs acteurs de cette filière.

« En France, la consommation de poulet dépend désormais à 50 % des importations ». Ce constat a mis en évidence la question globale de la souveraineté alimentaire française. Comment un pays agricole comme la France peut-il se trouver dans cette situation ? Agridées, avec les récents travaux du groupe de réflexion « *Souveraineté alimentaire ? Le cas poulet* », et la note rédigée à la suite par Yves le Morvan (cf. Encadré) et publiée en décembre dernier, s'est saisi de cette question il y a plusieurs mois. La conférence du 15 février 2024 s'inscrit dans le prolongement de ces travaux, permettant à de nombreux acteurs de la filière avicole d'exposer les défis auxquels ils doivent faire face, mais aussi leurs actions et leurs attentes.

Damien Bonduelle, président d'Agridées l'a souligné lors de son allocution d'accueil : « *La mise en valeur de cette note auprès des décideurs politiques, des médias et vers le grand public lors des récents mouvements qui ont concerné toutes les branches d'activité agricole, a signifié l'intérêt, voire l'urgence de cette préoccupation partagée par l'ensemble des filières, dont au premier chef, la filière agricole. Ces mouvements d'alerte, voire pour certains de colère de ne pas être entendus, ont placé la souveraineté alimentaire au cœur des préoccupations, tout en réclamant une meilleure reconnaissance des acteurs oubliés qui font la production* ».

Éleveur de poulets et président d'Anvol, l'interprofession avicole, Jean-Michel Schaeffer a confirmé le choix d'Agridées de travailler sur le « cas poulet ». « *C'était quasiment un cas d'école, tant notre filière illustre parfaitement en matière de perte de souveraineté les conséquences des injonctions contradictoires des pouvoirs publics, tant au niveau européen que national, depuis des années vis-à-vis des filières agroalimentaires et les conséquences aussi des comportements des consommateurs en contradiction avec les demandes ou les attentes du citoyen* ». Il s'explique : « *les filières font face d'un côté à une pression pour réaliser leur montée en gamme et ainsi satisfaire les attentes des citoyens en matière de bien-être animal, de naturalité... et de l'autre côté à une augmentation de la consommation de poulet classique standard, le poulet du*



© L. Delorme

Jean-Michel  
SCHAEFFER  
Président d'Anvol,  
l'interprofession  
avicole.

*quotidien alors que celle de poulet label rouge ou bio stagne voire diminue (...). Cherchez l'erreur. Mais heureusement, soyons soulagés, les Français ne manquent pas de poulet. Les accords de libre-échange que l'Union européenne a signés avec le Brésil, la Thaïlande, l'Ukraine ou le Chili permettent aux consommateurs français d'assouvir sa soif exponentielle de poulet. Alors c'est vrai, ces poulets n'apportent aucune des garanties sanitaires, environnementales ou sociales que les poulets français apportent. Mais notre souveraineté alimentaire est sauvée. Ouf!*



À condition que la définition de la souveraineté alimentaire ne se résume pas au simple fait pour un État de mettre en œuvre des politiques qui permettent à sa population de ne manquer de rien, peu importe l'origine ou la qualité des produits. En réalité, on devrait plutôt parler de sécurité alimentaire ».

Pour regagner une véritable souveraineté sur le poulet, le président d'Anvol suggère donc trois axes prioritaires :

- ▶ Mener des actions visant à réduire les importations à l'échelle européenne ;
- ▶ Favoriser le développement de la production standard en France dans tous les maillons de la filière ;
- ▶ Assurer une traçabilité sur l'ensemble des produits commercialisés en France et en Europe.

Et lance un cri d'alarme : « la filière poulet ne veut pas subir le syndrome de la filière nucléaire. Dans 10 ans, il sera trop tard pour se réveiller ».

### Un poulet de qualité reconnue

Pour mieux comprendre les raisons de cette situation, une première table ronde a ensuite réuni autour d'Yves Le Morvan, responsable filières et marchés d'AgriDées, une éleveuse de poulets, un des leaders européens de la volaille et des produits traiteur, un économiste et l'ancien président de la filière industrielle avicole.

Simon Fourdin, directeur pôle économie (Itavi) a rappelé l'intérêt croissant des Français pour la viande de volaille. La France est globalement le plus grand pays consommateur de volailles de l'Union européenne et principalement

de poulet (22,5 kg de poulet/an/habitant sur un total de 28 kg de volailles/an/habitant).

Depuis quelques années la consommation du poulet du quotidien a fortement augmenté, amplifiée par la progression de la restauration hors domicile. Ceci a bénéficié aux produits importés (poulet standard). L'origine France, bien que gage de qualité (volaille plein air, poulet à croissance lente ou encore label rouge) étant de plus en plus « réservée » au poulet du dimanche, qui s'avère de moins en moins plébiscité par des consommateurs de moins en moins enclins à cuisiner un poulet entier.

Numéro 1 français en volailles labels notamment, et parmi les leaders européens, le groupe LDC est aussi aux premiers rangs dans les produits traiteur, avec des marques grand public connues (Le Gaulois, Fermiers de Loué, Maître Coq, Marie...). L'entreprise est particulièrement engagée dans la promotion de « l'origine France ». Dylan Chevalier, directeur RSE du groupe LDC témoigne du savoir-faire avicole français et de la diversité des espèces proposées par les éleveurs français. « L'élevage français c'est un élevage à capitaux familiaux » explique-t-il, soulignant l'importance des contrats, spécificité de la filière française qui permettent la sécurisation des agriculteurs en matière d'investissement, et de garantie de prix, en particulier lorsqu'il y a une flambée de celui des matières premières.

« Nous sommes représentatifs d'un élevage français » explique Hélène Bombart. Avec deux associés, cette agricultrice élève dans la Drôme deux types de poulets de chair standard (classique ou sous cahier des charges bien-être animal plus contraignant) dans 6 poulaillers d'une capacité en moyenne de 15 000 poulets. « Cela équivaut sur un an à nourrir une agglomération telle que Romans sur Isère » précise-t-elle.

### Une première table ronde pour évaluer la situation et les difficultés de la filière poulet française.

### Pour aller plus loin

AgriDées a publié en décembre 2023 une note de think tank intitulée « *Souveraineté alimentaire ? Le cas poulet* ». Cette note, rédigée par Yves Le Morvan, responsable Filières et Marchés (AgriDées) a été alimentée par les réflexions du groupe de travail d'AgriDées du même nom qui s'est réuni de janvier à août 2023.

Elle est téléchargeable sur le site [www.agridees.com/publications](http://www.agridees.com/publications)

Cf. également l'article d'Yves Le Morvan « *Filière avicole française - Entre doutes et mutations* » paru dans La Revue AgriDées - N° 255 - Décembre 2023 - P. 6 et l'article présentant la note en P. 7 du même numéro.





→ En contrat d'intégration avec l'entreprise DUC, elle reçoit les poussins et l'aliment (qui provient pour partie des cultures de son exploitation et qui ont été vendues à l'usine d'aliment). Ses bâtiments ont été modernisés et informatisés, mais elle s'interroge sur les entraves du voisinage pour des projets de nouveaux bâtiments.

Paul Lopez, ex-président de la fédération des industries avicoles (FIA) et de l'AVEC Poultry (Europe) regrette l'immobilisme de la filière en France. Alors qu'il constate le dynamisme de ce secteur, en particulier dans les industries de l'amont (en génétique ou en équipement avicole). Chez nos concurrents les capacités d'élevage sont plus grandes et plus modernes, les chaînes d'abattage notamment tournent plus longtemps. Cela permet à ces entreprises d'être plus compétitives en particulier sur le segment poulet du quotidien. C'est le résultat d'investissements réalisés depuis 30 ans et axés sur la compétitivité. « *En France, nous avons gardé les mêmes outils de production, sans en construire de nouveaux* » précise-t-il.

Pour autant le consommateur français reste attentif à l'origine. En 2025, 100 % des produits de LDC seront origine France. « *Nous avons une stratégie de relocalisation. Nous investissons beaucoup dans les marques, mais aussi dans les outils d'abattage et de transformation (300 millions d'euros par an). Les résultats sont réinvestis pour lutter face aux produits d'importation* » fait remarquer Dylan Chevalier.

### Pour une relance productive

Lors de la seconde table ronde, animée par Bernard Valluis, experts ont abordé de manière approfondie, les enjeux de souveraineté alimentaire sous l'angle des actions entreprises ou à mettre en



**Lors de la seconde table ronde, des propositions de relance productives ont été présentées.**

place pour favoriser une « reconquête productive » face aux importations de poulet ou de viande de poulet.

Yves Le Morvan, en présentant les deux propositions émanant de la Note d'AgriDées (voir encadré), a souligné l'importance de définir clairement la souveraineté alimentaire dans le contexte actuel. Il a évoqué la capacité d'autodétermination des systèmes alimentaires, précisant que la souveraineté ne se limite pas à des barrières commerciales, mais plutôt à la capacité de décider et d'appliquer des politiques agricoles et alimentaires.

Cette vision holistique englobe non seulement les échanges commerciaux, mais aussi les choix alimentaires et les préoccupations de santé publique.

En France, la restauration collective absorbe 80 % du poulet consommé. Le réseau Restau'co regroupe l'ensemble de la restauration collective autogérée publique (armée, prison, hôpitaux, scolaires), soit 60 % de la restauration collective. Cette association joue un rôle crucial dans la promotion de pratiques alimentaires durables et la valorisation des produits locaux. Mickael Crété, référent Bretagne, a expliqué le processus d'approvisionnement de Restau'co Bretagne, soulignant l'importance des marchés publics dans leurs opérations. Malgré les contraintes budgétaires, Restau'co Bretagne s'efforce de privilégier les produits locaux (100 % en volaille fraîche), notamment la volaille issue du Grand Ouest. Cette approche favorise non seulement l'économie régionale, mais aussi la traçabilité et la qualité des produits servis dans les établissements de restauration collective.

Arnaud Poupart-Lafarge, directeur général de Galliance, le pôle volailles du groupe coopératif Terrena, a mis l'accent sur la nécessité de défendre les filières françaises dans un marché segmenté et concurrentiel. Il a mis en avant les labels de qualité et les spécificités régionales. Cependant, il a également mis en évidence les défis liés à l'étiquetage des produits, notamment dans les secteurs de la restauration et de la transformation. Alors que Galliance étiquette ses propres



marques (Douce France, Père Dodu, La Nouvelle Agriculture...), une grande partie de la production nationale n'a pas cette visibilité, ce qui pose des défis pour la promotion des produits français (2).

L'un des principaux obstacles identifiés par Arnaud Poupart-Lafarge est le déséquilibre de traitement entre les acteurs de la chaîne alimentaire. Alors que les producteurs français doivent respecter des normes strictes en matière de traçabilité et de qualité, les importateurs bénéficient souvent d'une réglementation moins contraignante. Cette disparité crée des distorsions concurrentielles et compromet la défense des filières françaises.

Dans ce contexte, il appelle à une action concertée de l'ensemble de la chaîne alimentaire pour promouvoir et protéger les produits français.

Cela implique non seulement des efforts commerciaux pour sensibiliser les consommateurs, mais aussi des réformes réglementaires visant à garantir une concurrence équitable sur le marché. La récente loi Egalim constitue une première étape importante, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires selon lui pour renforcer la position des producteurs français face à la concurrence internationale.

Interpellée notamment sur la stratégie à adopter pour assurer la durabilité et la souveraineté alimentaire, Aurélie Catallo, directrice agriculture France à l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales) a expliqué que compte tenu du contexte de disparité entre la France et les autres pays européens, la transition agroécologique ne sera pas possible si on ne réfléchit qu'à l'échelle de l'exploitation. Elle a levé un tabou : « Un tiers des importations de soja en France sont destinées au cheptel volaille de chair. Si on veut faire cette transition, il va falloir aussi qu'on réfléchisse à comment réduire un peu nos besoins en consommation de soja, faire évoluer peut-être le régime alimentaire de certains segments de marché du poulet ».

Pour Yves Le Morvan, il importe de remettre en valeur en France le mot production, sans qu'il soit connecté à l'adjectif productivisme. Le Plan de relance de production proposé dans la note d'AgriDées a pour objectif de produire en plus 160 000 tonnes de poulet, soit seulement 20 % des 800 000 tonnes importées tous les ans par la France. Aurélie Catallo fait remarquer que le scénario « Relance productive » de l'IDDRI visant à augmenter de 18 % la production de poulet en France impliquerait de construire 300 à 400 nouveaux poulaillers, d'investir dans 9 nouveaux abattoirs pour un montant global d'investissements de 15 millions d'euros/an d'ici 2035. Bien que souhaitable d'un point de vue économique, la relance productive de la filière en France pose des questions sociales et environnementales importantes et entraînerait une augmentation de l'empreinte environnementale de l'agriculture française. Aurélie Catallo s'interroge également sur la perspective de développer un poulet décarboné. Yves Le Morvan lui répond que les importations sont tout autant des importations de carbone.

La transition vers une filière du poulet française durable et souveraine nécessite une participation de tous les acteurs et un dialogue ouvert et constructif pour identifier des solutions innovantes et viables pour l'avenir de cette filière. ▶

Isabelle Delourme

#### Notes

- (1) La conférence du 15 février 2024 peut être visionnée sur la chaîne Youtube d'AgriDées.
- (2) Depuis cet événement est paru le décret n° 2024-171 du 4 mars 2024 relatif à l'indication de l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédients dans des préparations de viandes et des produits à base de viande applicable aux établissements de restauration.

## Souveraineté et poulet : les propositions d'AgriDées

Sur cette question de la souveraineté alimentaire, et en regardant plus précisément le cas du poulet de chair en France, les réflexions du groupe de travail d'AgriDées dédié à ce thème ont permis l'élaboration par AgriDées de deux propositions majeures.

D'une part définir la souveraineté alimentaire sur une base juridique, par approches selon le périmètre géographique concerné (territorial, national, européen). Mais aussi en faire fonctionner les frontières (accords internationaux, réglementation environnementale et commerciale) pour protéger un modèle spécifique de production et de consommation voulu en Europe.

La seconde proposition vise plus particulièrement la filière poulet de chair française qui bénéficie d'une dynamique de consommation mais souffre d'un socle productif stagnant. Deux axes sont évoqués : agir avec l'appui des pouvoirs publics dans un plan de transition et de relance productive, et encourager la production de poulet « décarboné », en renforçant notamment l'utilisation des légumineuses et protéagineux dans son alimentation.